



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

20 janvier 2023

OBJET :

Versement de principe d'un
acompte sur subvention alloué au
CCAS

N° 2023-003

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Absents : 1
- Procurations : 0
- Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

**OBJET : VERSEMENT DE PRINCIPE D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION ALLOUEE AU
CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les recettes du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont constituées pour l'essentiel de la participation de la commune, dont le montant est voté lors de l'adoption de son budget primitif ;

Considérant que le budget primitif de la commune n'est soumis au vote l'année,

Considérant la nécessité du CCAS d'avoir la trésorerie nécessaire à son fonctionnement sur le 1^{er} trimestre de l'année

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le versement de principe d'un acompte sur subvention de 2 000 € sur la participation de la commune au CCAS avant le vote du budget primitif
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Grégory Palandre

60370